

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 6 juin 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00136 à D08-01-18/B-00138
Propriétaire(s) : Hussien Ali Mattar
Emplacement : 985, (987, 989), rue Hollington
Quartier : 16 – Rivière
Description officielle : lot 82, plan enr. 314
Zonage : R3A
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite démolir sa maison et lotir son bien-fonds en trois parcelles distinctes. Il est projeté de construire une rangée de trois maisons de deux étages, une unité d'habitation sur chacune des parcelles nouvellement créées.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 à 4 du plan 4R préliminaire joint aux demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00136	9,7 m	15,27 m	147,86 m ²	1	985, rue Hollington une unité
B-00137	8,38 m	15,26 m	127,72 m ²	2	987, rue Hollington une unité
B-00138	15,24 m av. Shillington 12,42 m rue Hollington	15,24 m	186,85 m ²	3 et 4	989, rue Hollington une unité

Il est proposé de créer une servitude/emprise sur la partie 4 au bénéfice de la partie 2 aux fins d'accès.

L'approbation des demandes aura comme effet de créer trois parcelles distinctes. Toutes les parcelles ainsi que l'aménagement proposé sur les parcelles ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de

dérogations mineures (D08-02-18/A-00129, D08-02-18/A-00133 et D08-02-18/A-00134) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.